



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux en réseaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...).

Contact : c-a.gautier@fnccr.asso.fr

Le point de vue de la FNCCR sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Les collectivités et leurs groupements occupent une place centrale dans la mise en œuvre des politiques locales sur l'énergie et le climat. Elles activent les leviers en matière d'économie, d'efficacité, d'acceptation et d'innovation énergétique et climatique à travers le développement de projets locaux. Elles définissent et mettent en œuvre des outils de planification, d'aménagement et d'urbanisme. Les collectivités et leurs groupements ont également la responsabilité des investissements indispensables à la transition énergétique : bâtiments, infrastructures de transport, de mobilité décarbonée, aménagement des zones économiques et industrielles, infrastructures de distribution et de production d'énergies renouvelables dont 1,4 millions de km de réseaux de distribution publique d'électricité, propriétés des collectivités locales. La FNCCR soutient les objectifs chiffrés proposés dans les documents de programmation Energie Climat.



©Alexandre-Allion

DES ENJEUX ESSENTIELS

Le rôle fondamental des réseaux publics de distribution d'énergie

Les collectivités qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sont propriétaires des réseaux publics de distribution qu'elles gèrent dans le cadre de contrats de concession modernisés et renouvelés avec les gestionnaires de réseaux (Enedis, EDF, GRDF, les entreprises locales de distribution). Ces contrats établissent la programmation des investissements à réaliser pour garantir la qualité de service attendue par les utilisateurs. Leur résilience est un enjeu prépondérant compte tenu de l'augmentation des aléas climatiques intenses. En outre, l'évolution du mix énergétique implique de renforcer leur capacité pour répondre aux besoins actuels et futurs. Dans ce cadre, les AODE sont amenées à jouer un rôle central.

La FNCCR considère que ces infrastructures sont au cœur du service public et de l'accès à tous à l'énergie, à travers les fondamentaux qu'elle n'a jamais cessé de défendre, à savoir les principes d'égalité de traitement, de solidarité territoriale et de péréquation tarifaire. L'approche concertée des réseaux d'énergie (électricité, chaleur et gaz), via les outils de planification et la programmation des investissements dans les concessions, régies et délégations, est par ailleurs essentielle pour le développement équilibré du territoire en adéquation avec les ressources et l'évolution des usages.

La FNCCR insiste sur l'importance de garantir le financement des réseaux de distribution d'électricité, en particulier en zone rurale, via le fonds de financement des aides aux collectivités pour l'électrification, qui nécessite une revalorisation pour répondre aux défis actuels : résilience face aux aléas climatiques, électrification massive des usages et intégration des EnR. La FNCCR souligne la nécessité de maîtriser les pertes techniques (par modernisation des réseaux HTA et BT) et non techniques, en exigeant des mesures efficaces et contraignantes pour le concessionnaire.

Concernant les réseaux de gaz, leur rôle assurantiel pour la sécurité énergétique justifie leur maintien. Ils sont amortis et les investissements nécessaires pour [injecter du biométhane](#) (directement ou en gaz porté) ne sont pas des enjeux financiers conséquents au

regard des chiffres annoncés pour le réseau électrique. Il existe un potentiel de gaz 100 % verts produit en France, qui évitera des coûts échoués et des surinvestissements dans d'autres réseaux.

La FNCCR considère essentiel la création d'un service public local de l'hydrogène qui doit être de la compétence des AODE. Elles seules seront en mesure de gérer l'acheminement de l'hydrogène renouvelable à la maille territoriale en garantissant la cohérence entre les réseaux dédiés à [l'hydrogène](#) et les réseaux de distribution de gaz et électricité.

Renforcer les projets d'EnR à gouvernance territoriale

En quelques années, les collectivités locales ont pris la mesure de leurs responsabilités dans la mise en œuvre concrète de la transition énergétique. Leur palette d'actions pour faciliter et accompagner le développement des projets locaux d'EnR s'est renforcée ces dernières années. Il paraît essentiel de :

- **Poursuivre l'adaptation, l'amplification et l'innovation des dispositifs de soutien techniques et financiers pour les projets d'EnR à gouvernance locale (électricité, chaleur et gaz) ;**
- **Territorialiser ces dispositifs en fonction des gisements et des besoins locaux ;**
- **Faciliter l'intégration des collectivités dans les sociétés de production** directement ou indirectement par le biais des entreprises publiques locales ;
- **[Favoriser l'émergence des nouveaux modèles de productions et de consommation dans les territoires](#)** – autoconsommation et vente directe d'électricité et de gaz ;
- **Tenir compte des spécificités des circuits courts**, en les dispensant de certaines contraintes liées à l'activité d'achat pour revente afin de permettre à tous les opérateurs d'y avoir recours.

La FNCCR préconise de réaliser des schémas directeurs énergie à l'échelle des AODE afin d'assurer [une cohérence dans la définition des ZAE nR](#). **Il est essentiel d'accélérer les efforts de planification et les AODE, boîte à outils opérationnelle des projets de transition énergétique et d'une expertise forte** peuvent accompagner les collectivités.

La maîtrise de l'énergie par la rénovation énergétique

Dans un contexte très marqué par l'augmentation des prix de l'énergie et une incitation forte à l'action avec les dispositifs réglementaires, les collectivités ont un double rôle : agir sur leur patrimoine, et inciter les acteurs de leur territoire à mettre en place des stratégies de rénovation.

©Alexandre-Allion



En mettant en place des économies de flux facilitant ce passage à l'acte, en mutualisant des financements et des expertises, comme dans le cas des syndicats d'énergie vis-à-vis de leurs communes, les collectivités permettent de concilier ces urgences court-terme avec une stratégie long-terme efficace. Le programme ACTEE, porté par la SASU FNCCR vise à faire émerger ces configurations, rendant possible l'action publique locale en tenant compte des dynamiques du territoire. Le succès d'ACTEE est le reflet de l'engouement suscité au niveau local. A cet égard, le programme ACTEE fait figure de dispositif exemplaire pour enclencher une démarche massive de rénovation dans les bâtiments publics.

LES ELD des acteurs clés de la transition

Acteurs intégrés dans les territoires, [les ELD](#) exercent des métiers qui concourent à cette transition (gestionnaires de réseau de distribution, fournisseurs aux tarifs réglementés (TRVe) et offres de marché, producteurs, acheteurs obligés...). Il en résulte des enjeux prégnants qui méritent une attention particulière pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la PPE.

Pour les réseaux de gaz, il convient de permettre le raccordement des nouveaux moyens de production décarbonés tout en définissant un tarif de distribution unique et associé à un fonds de péréquation.

Pour l'électrification des usages, il est nécessaire de garantir aux consommateurs un accès à un TRVe attractif et rémunérateur pour les opérateurs qui le commercialisent.

Il convient également de rappeler qu'aux côtés d'EDF, les ELD commercialisent aussi les TRVe. La FNCCR constate sur cette activité une baisse tendancielle des marges des opérateurs, certains l'exerçant désormais à perte. Il importe de pérenniser les TRVe, mais aussi d'assurer une juste rémunération pour les entreprises qui le commercialisent.

Ensuite, il est nécessaire d'assurer la réelle neutralité financière dont dispose la loi, des charges de service public de l'électricité pour les acheteurs obligés d'électricité renouvelable que sont les ELD, sans qu'il soit nécessaire de s'orienter vers un acheteur obligé unique. Enfin, le développement des ENR et les contraintes réseaux associés exigent une consolidation et un renforcement des mécanismes en faveur du développement des réseaux, de la péréquation entre GRD et de la rémunération des GRD au travers du TURPE.

Mobilité, une décennie pour tout changer

Pour le transport léger et lourd les collectivités interviennent dans le développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques. Pour un essor cohérent il semble important pour la

FNCCR que le champ du schéma directeur prévu au dernier alinéa de l'article L. 2224-37 du CGCT soit étendu à l'ensemble des équipements relevant de la compétence définie à cet article. La FNCCR souhaite que des dispositions soient insérées dans la loi pour prévoir la prise en compte des objectifs et dispositions du SDIRVE dans la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public.

Concernant l'hydrogène, la FNCCR note que cette filière a encore besoin d'être soutenue pour atteindre l'objectif du règlement européen AFIR. Les adhérents de la FNCCR attendent la publication des textes d'application de la TIRUERT pour l'hydrogène renouvelable et bas-carbone. Ce dispositif est un levier efficace pour rendre le carburant hydrogène compétitif par rapport aux carburants fossiles. Enfin, la FNCCR estime important que la Stratégie Nationale Hydrogène 2 soit actualisée rapidement.

Concernant le BioGNV, la FNCCR demande que l'Etat français pèse plus fortement sur les clauses de revoyure du règlement européen CO2 pour le transport lourd. A date, ce texte prévoit de limiter fortement la possibilité d'utiliser le BioGNV. La FNCCR considère que seul un mix énergétique équilibré permettra la décarbonation des transports. L'utilisation du BioGNV permet d'atteindre cet objectif et favorise l'essor d'un écosystème vertueux de la production à la consommation. La FNCCR est également très favorable à une différenciation de TICGN entre les gaz d'origine fossile et renouvelable.

Conclusion, une urgence à aligner les moyens aux ambitions

Il est important de noter que de nombreux objectifs de la PPE 2 n'ont pas été atteints. Malgré ces retards la PPE 3 renforce ces derniers. Si la loi APER intègre quelques éléments de simplification, ils ne seront pas suffisants pour atteindre des objectifs qui demandent des efforts colossaux.

L'ingénierie locale et notamment celle des territoires reste un aspect insuffisamment intégré de la PPE. Il est nécessaire de reconnaître et de renforcer le rôle des collectivités et notamment celui des AODE comme boîte à outils et pierre angulaire de la transition énergétique agissant directement ou par l'intermédiaire de leur SEM, SPL, SEMOP, ou SAS de projet.

Les objectifs définis ne pourront être atteints qu'avec l'appui des territoires et entreprises. L'Etat doit

soutenir les filières durablement en déployant des dispositifs financiers clairs et pérennes et en levant les freins réglementaires.

Avant de valider ces scénarios, il est nécessaire d'analyser plus finement les besoins financiers de la transition par secteur afin qu'ils ne pèsent pas sur les utilisateurs finaux. Les documents ne présentent pas assez de mesures compensatoires ni de mécanismes financiers innovants.

Les approches de planification doivent être locales et coordonnées entre les différents réseaux mais surtout associées à des programmations d'investissements concertées pour l'ensemble des réseaux de distribution (électrique, gaz, chaleur et froid).